Seine Normandie
AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

***

Jeudi 15 octobre 2026

***

PROCES VERBAL

Seine Normandie Agglomération
12 rue de la Mare à Jouy 27120 Douains Tél : 02 32 53 50 03 contact@sna27.fr www.sna27.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE SEINE NORMANDIE AGGLOMERATION

~*~

Séance du jeudi 15 octobre 2026

~*~

Les membres du Conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération, légalement convoqués le 09/10/2026, se sont réunis lors de la séance publique du Conseil de Seine Normandie Agglomération, Centre Culturel Guy Gambu - 1 Rue Jules Ferry, 27950 Saint-Marcel sous la Présidence de Monsieur Michel LAGRANGE, le 15 octobre 2026 à 17h00.

Etaient présents :

Patrick MÉNARD (AIGLEVILLE), Jean-François WIELGUS (BOIS-JEROME-ST-OUEN), Patricia BARTOLI (BOUAFLES), Michel ALBARO (BREUILPONT), Sébastien DULAC (CAILLOUET-ORGEVILLE), Guillaume GRIMM (CHAIGNES), Didier RAULIN (CHAMBRAY), Freddy BIZARD (CROISY-SUR-EURE), Gilles LE MOAL (CUVERVILLE), Serge COLOMBEL (DAUBEUF-PRES-VATTEVILLE), Vincent LEROY (DOUAINS), Xavier TOURNEUR (ECOUIS), Pascal DUGUAY (FAINS), Christine HUMBERT (GASNY), Sébastien DEPOIX (GIVERNY), Stéphanie LEBEL (GUISENIERS), Francis SAUVALLE (HARQUENCY), Lydie LEGROS (HÉCOURT), Olivier DESCAMPS (HENNEZIS), Claude CONTE (HEUQUEVILLE), Serge FONTAINE (HOULBEC-COCHEREL), Jean-Michel GROSSI (LA BOISSIÈRE), Karine CHERENCEY (LA CHAPELLE-LONGUEVILLE), Nathalie LEBEL (LA CHAPELLE-LONGUEVILLE), Jean-Marc LUBAS (LA CHAPELLE-LONGUEVILLE), Loïc BUISSON (LA HEUNIÈRE), Christophe BASTIANELLI (LA ROQUETTE), Delphine LAPORTE (LE CORMIER), Laurence MENTION (LE PLESSIS-HÉBERT), Jérôme PLUCHET (LE THUIT), Pascal PÉRÉAL (LES ANDELYS), Christian LEPROVOST (LES ANDELYS), Clément BELLIERE (LES ANDELYS), Armelle KRATZ (LES ANDELYS), Martine SEGUELA (LES ANDELYS), Didier COURTAT (MÉNILLES), Karine DUMOULIN (MERCEY), Gérard PETIT (MEREY), Michel LAGRANGE (MESNIL-VERCLIVES), Hubert PINEAU (MÉZIERES-EN-VEXIN), Louis GARCIA (MUIDS), Pascal GIMONET (NEUILLY), Pascal LEHONGRE (PACY-SUR-EURE), Hugues PERROT (PACY-SUR-EURE), Louise THOMAS (PACY-SUR-EURE), Gilles AULOY (PORT-MORT), Pascal MAINGUY (PRESSAGNY-L'ORGUEILLEUX), Patrick HEITZ (ROUVRAY), Pieternella COLOMBE (SAINT-MARCEL), Marie-Françoise BONNANS (SAINT-MARCEL), Thierry HUIBAN (SAINT-VINCENT-DES-BOIS), Erika SIMEK (SAINTE-COLOMBE-PRÈS-VERNON), Héléna MARTINEZ (SAINTE-GENEVIÈVE-LÈS-GASNY), Laurent LEGAY (VATTEVILLE), Elodie NICOLAS (VAUX-SUR-EURE), François OUZILLEAU (VERNON), Dominique MORIN (VERNON), Léocadie ZOCLI ZINSOU (VERNON), Tristan SAVINO (VERNON), Marie-Christine GINESTIÈRE (VERNON), Dimitri CHIMOT-KANE (VERNON), Patricia DAUMARIE (VERNON), Aurélien CHARRIER (VERNON), Camille VANDERLYNDEN (VERNON), Yves ETIENNE (VERNON), Eddy BOITHEAUVILLE (VERNON), Isabelle GUESDON (VERNON), Catherine DELALANDE *(arrivée à la délibération n°CC/26-208)* (VERNON), Sandra AZEVEDO (VERNON), Baptiste LECOINTRE (VERNON), Gaël MUSQUET (VERNON), Lorine BALIKCI (VERNON), Anne-Marie DEZITTER (VERNON), Josselin LAUNAY (VERNON), Amandine LIARD (VERNON), Charles ETILE (VERNON), Emmanuel BOURDON (VEXIN-SUR-EPTE), Fabrice CAUDY (VEXIN-SUR-EPTE), Véronique MONFILLIATRE (VEXIN-SUR-EPTE), Elisabeth LEROY (VÉZILLON), Lysianne ELIE-PARQUET (VILLEGATS), Marie-Odile ANDRIEU (VILLEZ-SOUS-BAILLEUL), Agnès LENEVEU (VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE), Pascale BILLARD *(arrivée à la délibération n°CC/26-208)* suppléante de Thibaut BEAUTÉ (NOTRE-DAME-DE-L'ISLE)

Pouvoirs :

Arnaud DUFOSSE a donné pouvoir à Delphine LAPORTE, Nicolas MITSIALIS a donné pouvoir à Michel ALBARO, Aline BERTOU a donné pouvoir à Guillaume GRIMM, Xavier PUCHETA a donné pouvoir à Gérard PETIT, Pascal JOLLY a donné pouvoir à Christine HUMBERT, Olivier SWITALA a donné pouvoir à Elodie NICOLAS, José GODIN a donné pouvoir à Jean-François WIELGUS, Léopold DUSSART a donné pouvoir à Armelle KRATZ, Charlène GUILLOT-MARCHETTI a donné pouvoir à Christian LEPROVOST, Armelle MAROILLEZ a donné pouvoir à Louise THOMAS, Jean-Loup HERMIL *(départ à la délibération n°CC/26-223)* a donné pouvoir à Marie-Françoise BONNANS, Rémi FERREIRA a donné pouvoir à François OUZILLEAU, Agnès MARRE a donné pouvoir à Christophe BASTIANELLI, Sébastien BOITTE a donné pouvoir à Hubert PINEAU, Sébastien LECORNU *(départ à la délibération n°CC/26-226)* a donné pouvoir à Pascal LEHONGRE, Jérôme GRENIER a donné pouvoir à Tristan SAVINO, Catherine DELALANDE a donné pouvoir à Yves ETIENNE *(jusqu'à la délibération n°CC/26-207),* Michel JOUYET a donné pouvoir à Emmanuel BOURDON, Angélina BYLYKBASHI a donné pouvoir à Fabrice CAUDY

Secrétaire de séance :

Patricia BARTOLI

ORDRE DU JOUR

- Appel nominal
- Recensement des conseillers intéressés
- Désignation du secrétaire de séance
- Présentation et test du vote électronique

Administration générale

1 Conseil communautaire : installation

2 Élection : Président

3 Détermination du nombre de Vice-Présidents

4 Élection : Vice-Présidents

5 Bureau communautaire : composition

6 Élection : conseillers communautaires délégués

7 Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale : élection des membres du conseil d'administration

8 Désignation des représentants dans les organismes extérieurs

9 Désignation de représentants dans les organismes extérieurs

10 Désignation de représentants dans les organismes extérieurs

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 24 septembre 2026
- Communication : décisions du Bureau communautaire et du Président

Monsieur Michel LAGRANGE, doyen de l'assemblée, procède à l'appel nominal, il constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 17h00.

La secrétaire de séance est Patricia BARTOLI.

~~♦~~

Michel LAGRANGE déclare que conformément à l'article 22 du règlement intérieur du conseil communautaire relatif aux modalités de vote, les élections se dérouleront par le biais du vote électronique avec les boitiers chaque élu a été invité à prendre début de séance. Ceux-ci ont fait l'objet d'une distribution aléatoire afin de garantir le secret du vote.

Pour les autres délibérations au scrutin public, les votes se dérouleront à main levée.

Présentation et test du vote électronique :

Michel LAGRANGE dit que conformément à l'article 22 du règlement intérieur du conseil communautaire relatif aux modalités de vote, les élections se dérouleront par le biais du vote électronique avec les boitiers que vous avez été invité à prendre en début de séance.

« Est-ce que chacun d'entre vous dispose d'un boitier afin de pouvoir voter ? Pour rappel, si vous avez le pouvoir d'un autre conseiller, vous devez avoir deux boitiers.

Pour que votre choix soit pris en compte, il convient de taper le numéro et appuyer ensuite sur le bouton OK.

Pour les conseillers porteurs d'un pouvoir : veillez à effectuer une première saisie sur votre boîtier, puis une seconde saisie distincte sur le 2e boîtier.

Tant que le scrutin n'est pas clos, vous pouvez modifier votre choix en appuyant sur un autre numéro : seul le dernier choix saisi sera pris en compte.

Enfin, vous ne devez pas rester appuyés sur le numéro de votre choix.

Une fois le numéro saisi, le petit « OK » présent en haut à gauche sur votre boitier vous indique que votre proposition est bien enregistrée.

Nous allons maintenant réaliser un test du vote électronique pour un scrutin secret. »

Monsieur Antoine BODART, intervenant pour le compte de la société I-Périclès, prend la parole pour présenter le fonctionnement des boîtiers électroniques :

« Je suis le technicien qui va vous accompagner tout au long du déroulement des votes par boîtiers électroniques, selon les modalités présentées. N'hésitez pas à lever la main si vous avez des questions.

Je vous rappelle la procédure : vous devez saisir le numéro du candidat, qui sera normalement affiché à l'écran lorsqu'il se présentera. Toutefois, vous avez aussi la possibilité de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée. C'est pour cela que la liste s'étend jusqu'au numéro 102 pour les candidats, le numéro 103 correspondant au vote blanc.

En pratique, pour voter, vous tapez par exemple le 103 sur votre boîtier, puis vous appuyez sur la touche « OK ». La confirmation d'enregistrement du vote par l'ordinateur s'affiche alors à l'écran. Comme indiqué précédemment, si vous commettez une erreur de saisie, il vous suffit de composer un nouveau numéro tant que le scrutin demeure ouvert et de valider à nouveau par « OK ». Seul votre dernier choix sera comptabilisé.

Comme vous le voyez actuellement sur la projection, nous allons réaliser un test avec les numéros 1 à 10. Si vous me permettez de vous les rappeler :

1 : Paris

2 : Marseille

3 : Lyon

4 : Toulouse

5 : Nice

6 : Nantes

7 : Montpellier

8 : Strasbourg

9 : Bordeaux

10 : Lille

Vous pouvez néanmoins composer n'importe quel autre numéro allant jusqu'au 102, ou le 103 pour le vote blanc. Je vous invite à procéder au test dès maintenant afin de vérifier le bon fonctionnement de vos boîtiers — à commencer par l'état des piles.

De mon côté, j'attends systématiquement l'ouverture officielle du vote pour l'activer sur l'ordinateur. Pour vous repérer visuellement, une pastille située en haut à droite de l'écran vous indique l'état du scrutin : si elle est verte, le vote est ouvert et vous pouvez utiliser votre boîtier ; si elle est rouge, c'est qu'il est encore trop tôt ou que le scrutin est clos.

Vous pouvez poursuivre le test, nous voyons le nombre de votants évoluer en temps réel. Nous comptons actuellement 88 boîtiers exprimés pour un total attendu de 101. Il en manque encore quelques-uns. Si vous rencontrez la moindre difficulté, signalez-le en levant la main : je passerai auprès de vous pour identifier s'il s'agit d'une panne ou d'un doute sur la manipulation. Merci.

Nous sommes à 93… il en manque 8. Petite précision : les personnes qui possèdent deux boîtiers doivent bien utiliser les deux pour effectuer ce test.

Nous arrivons à 100 votants, ce qui est très satisfaisant, il n'en manque plus qu'un. A priori, le principe est assimilé par tous : on saisit le numéro, on valide en appuyant sur « OK », et un message de confirmation apparaît sur l'écran du boîtier. Vous êtes au moins 100 à avoir obtenu cette confirmation. Si une personne n'a pas vu ce message s'afficher, qu'elle n'hésite pas à se manifester… Personne ne lève la main, tout semble donc en ordre.

~~♦~~

DELIBERATION N°CC/26-206 Conseil Communautaire : installation

Rapporteur : Michel LAGRANGE

Suite à la démission du Président, il convient de prendre acte de lá nouvelle composition du conseil communautaire.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- ***De prendre acte de la composition actualisée du Conseil communautaire comme suit :***

Communes	Titulaires	Suppléant
Aigleville	Patrick MÉNARD	Pascal DUBOIS
Bois-Jérôme-Saint-Ouen	Jean-François WIELGUS	Dominique BOGAERT
Boisset-Les-Prévanches	Arnaud DUFOSSE	Thomas GUYOMARC'H
Bouafles	Patricia BARTOLI	Karine POULLAIN
Breuilpont	Michel ALBARO	Frédéric BREMARD

Bueil	Nicolas MITSIALIS	Christine COLLERY
Caillouet-Orgeville	Sébastien DULAC	Emilien RELLO
Chaignes	Guillaume GRIMM	Laurent MOISON
Chambray	Didier RAULIN	Maurice ROUSSEAUX
Croisy-sur-Eure	Freddy BIZARD	Anne-Laure BUCHAILLAT
Cuverville	Gilles LE MOAL	Mickael LEPILLER
Daubeuf-Près-Vatteville	Serge COLOMBEL	Angélique PIESZKO
Douains	Vincent LEROY	Patrice VICKOFF
Écouis	Xavier TOURNEUR	Chantal WIART
Fains	Pascal DUGUAY	Pascal ARNOULD
Frenelles-en-Vexin	Aline BERTOU	Guy BURETTE
Gadencourt	Xavier PUCHETA	Denis NOWAKOWSKI
Gasny	Pascal JOLLY	
Gasny	Christine HUMBERT	
Giverny	Sébastien DEPOIX	Marine ROULAND-BOHAIN
Guiseniers	Stéphanie LEBEL	Philippe FLEURY
Hardencourt-Cocherel	Olivier SWITALA	David GAMBU
Harquency	Francis SAUVALLE	Alain CARPENTIER
Hécourt	Lydie LEGROS	Stéphanie GRAFFIN
Hennezis	Olivier DESCAMPS	Christine CHASTAGNOL
Heubécourt-Haricourt	José GODIN	Patricia GAVELLE
Heuqueville	Claude CONTE	Christophe ADAM
Houlbec-Cocherel	Serge FONTAINE	Florence VILNAT
La Boissière	Jean-Michel GROSSI	Bruno DUBOT
La Chapelle-Longueville	Karine CHÉRENCEY	
La Chapelle-Longueville	Jean-Marc LUBAS	
La Chapelle-Longueville	Nathalie LEBEL	
La Heunière	Loïc BUISSON	Isabelle MARTIN
La Roquette	Christophe BASTIANELLI	François VERSCHUERE
Le Cormier	Delphine LAPORTE	José DEGREMONT
Le Plessis-Hébert	Laurence MENTION	Claude DUBOIS
Le Thuit	Jérôme PLUCHET	Priscilla AUBERT
Les Andelys	Pascal PÉRÉAL	
Les Andelys	Armelle KRATZ	
Les Andelys	Léopold DUSSART	
Les Andelys	Charlène GUILLOT-MARCHETTI	
Les Andelys	Christian LEPROVOST	
Les Andelys	Martine SEGUELA	
Les Andelys	Clément BELLIERE	
Ménilles	Didier COURTAT	Claudette OZOG
Mercey	Karine DUMOULIN	Olivier DOUCHIN
Merey	Gérard PETIT	Romain BOURGINE
Mesnil-Verclives	Michel LAGRANGE	Jean-Marc FRICHOT
Mézières-en-Vexin	Hubert PINEAU	Sylvie GIRAUD
Muids	Louis GARCIA	Delphine LEVY-HAUSSMANN
Neuilly	Pascal GIMONET	Florence CHIREZ
Notre-Dame-de-l'Isle	Thibaut BEAUTÉ	Pascale BILLARD
Pacy-sur-Eure	Pascal LEHONGRE	
Pacy-sur-Eure	Hugues PERROT	

Pacy-sur-Eure	Louise THOMAS	
Pacy-sur-Eure	Armelle MAROILLEZ	
Port-Mort	Gilles AULOY	Gérard MOREAU
Pressagny-L'Orgueilleux	Pascal MAINGUY	Pascal CARRIER
Rouvray	Patrick HEITZ	Jean LESEC
Sainte-Colombe-Près-Vernon	Erika SIMEK	Jean-Philippe CHAUVET
Sainte-Geneviève-Lès-Gasny	Héléna MARTINEZ	Christian MAZURE
Saint-Marcel	Pieternella COLOMBE	
Saint-Marcel	Marie BONNANS	
Saint-Marcel	Jean-Loup HERMIL	
Saint-Marcel	Rémi FERREIRA	
Saint-Vincent-Des-Bois	Thierry HUIBAN	Bruno BOUAKLINE
Suzay	Agnès MARRE	Arnaud LANGLOIS
Tilly	Sébastien BOITTE	Heindrick D'ARGENT
Vatteville	Laurent LEGAY	Maria GRIMOIN
Vaux-sur-Eure	Elodie NICOLAS	Pascal POISSON
Vernon	François OUZILLEAU	
Vernon	Sébastien LECORNU	
Vernon	Dominique MORIN	
Vernon	Jérôme GRENIER	
Vernon	Léocadie ZOCLI ZINSOU	
Vernon	Tristan SAVINO	
Vernon	Marie-Christine GINESTIERE	
Vernon	Dimitri CHIMOT-KANE	
Vernon	Patricia DAUMARIE	
Vernon	Aurélien CHARRIER	
Vernon	Camille VANDERLYNDEN	
Vernon	Lorine BALIKCI	
Vernon	Yves ETIENNE	
Vernon	Eddy BOITHEAUVILLE	
Vernon	Isabelle GUESDON	
Vernon	Catherine DELALANDE	
Vernon	Sandra AZEVEDO	
Vernon	Baptiste LECOINTRE	
Vernon	Gael MUSQUET	
Vernon	Anne-Marie DEZITTER	
Vernon	Josselin LAUNAY	
Vernon	Amandine LIARD	
Vernon	Charles ETILE	
Vexin-sur-Epte	Michel JOUYET	
Vexin-sur-Epte	Emmanuel BOURDON	
Vexin-sur-Epte	Angélina BYLYKBASHI	
Vexin-sur-Epte	Fabrice CAUDY	
Vexin-sur-Epte	Véronique MONFILLIATRE	
Vézillon	Elisabeth LEROY	Fabienne FERUS
Villegats	Lysianne ELIE-PARQUET	Christian ROUSSEAU
Villez-sous-Bailleul	Marie-Odile ANDRIEU	Olivier SERGENT
Villiers-en-Désœuvre	Agnès LENEVEU	Oriane CEBILE

Michel LAGRANGE invite les membres du Conseil communautaire à prendre acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire prend acte de la nouvelle composition du Conseil communautaire.

~~♦~~

DELIBERATION N°CC/26-207 Élection : Président

Rapporteur : Michel LAGRANGE

À la suite de l'élection de Frédéric DUCHÉ en qualité de sénateur et en application des règles d'incompatibilité prévues par le Code général des collectivités territoriales, celui-ci a présenté sa démission en sa qualité de Président. Il convient donc de procéder à l'élection d'un nouveau Président.

Pour rappel, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

L'élection du Président est rendue publique, par voie d'affichage, dans les vingt-quatre heures, dans les locaux administratifs de l'agglomération à Douains.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- ***De procéder à l'élection du Président de Seine Normandie Agglomération.***

Michel LAGRANGE désigne Camille VANDERLYNDEN, Dimitri CHIMOT-KANE et Clément BELLIÈRE assesseurs.

Michel LAGRANGE demande qui se porte candidat à la fonction de Président.

Pascal LEHONGRE se porte candidat et prend la parole :

« Je me présente aujourd'hui devant vous pour solliciter votre confiance à la présidence de Seine Normandie Agglomération, avec la volonté de poursuivre le travail engagé au service de toutes nos communes.

Frédéric, je veux te féliciter pour ton élection au Sénat et te remercier pour ton engagement à la tête de notre agglomération. Je mesure le travail accompli avec les élus et les agents, et nous continuerons à travailler avec toi pour faire entendre les besoins de notre territoire.

Mon expérience au travers de mes différents mandats me donne une connaissance concrète de nos communes et des moyens dont nous disposons pour agir.

Notre territoire est riche de sa diversité : des villes aux bourgs et aux villages, des vallées de la Seine, de l'Eure et de l'Epte jusqu'aux plateaux. Chaque commune a son identité, ses atouts et ses besoins. Toutes doivent trouver leur place dans notre projet commun.

Je souhaite poursuivre l'action avec la même équipe et la même organisation des responsabilités. Je travaillerai en étroite collaboration, en tandem avec François OUZILLEAU, dans un esprit de confiance et de complémentarité. L'intégration de Pascal PÉRÉAL, élu des Andelys, contribuera à préserver nos équilibres géographiques. Avec le bureau communautaire, les vice-présidents, les conseillers délégués ainsi que les maires qui seront désignés au sein du bureau, nous prendrons les décisions et suivrons leur mise en œuvre.

Si vous me faites confiance, vous pourrez compter sur ma disponibilité. Chaque élu doit pouvoir me joindre, m'exposer une difficulté et connaître la suite qui y sera donnée. Je serai particulièrement attentif aux communes rurales, dont les équipes ont besoin d'un appui accessible. Nos désaccords devront pouvoir s'exprimer et nos décisions être expliquées.

Notre première responsabilité concerne le quotidien des habitants. L'eau potable et l'assainissement touchent toutes nos communes : nous devons renouveler les canalisations, protéger les captages,

sécuriser l'approvisionnement et améliorer le traitement des eaux usées. Ces investissements essentiels doivent se poursuivre, tout en restant attentifs au coût pour les usagers. Cela vaut aussi pour la collecte des déchets, les transports, les déplacements scolaires, la petite enfance, les accueils de loisirs et l'aide à domicile. Notre action porte également sur l'accès aux soins, le logement, la rénovation de l'habitat, la culture et le sport. Partout, le service doit rester fiable et accessible.

Nous maîtriserons nos dépenses de fonctionnement pour préserver nos capacités d'investissement. Nous simplifierons les procédures et nous utiliserons mieux le numérique ainsi que l'intelligence artificielle. Je tiens d'ailleurs à saluer l'engagement quotidien des agents auprès des habitants.

Le développement économique doit créer des emplois et apporter de nouvelles ressources à l'agglomération. L'implantation d'Hermès aux Andelys ou de MaiaSpace sur le Campus de l'Espace ouvre de belles perspectives d'emploi et de formation. Nous accompagnerons ces projets tout en soutenant les entreprises déjà présentes, les artisans et les commerçants qui font vivre nos communes.

Le tourisme doit lui aussi bénéficier à l'ensemble du territoire. En reliant davantage nos grands sites, nos villages et nos savoir-faire, nous pourrons prolonger la durée des séjours et mieux répartir les retombées économiques chez nos hébergeurs, nos restaurateurs et nos producteurs. Un emploi créé dans une commune peut faire vivre une famille dans une autre : à nous de lier emploi, formation, logement et mobilité pour que ce développement profite à tous.

Chers collègues, je ne serai pas plus long. Je sollicite votre confiance pour poursuivre ce travail avec vous, et je souhaite être un président sur lequel chaque commune pourra compter. Je vous remercie. »

~~♦~~

Arrivée de Pascale BILLARD, suppléante de Thibaut BEAUTÉ.

~~♦~~

Michel LAGRANGE indique qu'une personne vient d'arriver et était auparavant notée absente. La salle compte désormais 86 membres présents et 16 pouvoirs, soit un total de 102 votants. C'est ce chiffre de 102 votants que nous devrons obtenir lors du scrutin.

Michel LAGRANGE invite les membres du conseil communautaire à passer au scrutin uninominal secret.

	1er tour	2ème tour	3ème tour
Nombre de votants	102		
A déduire des votes litigieux, blancs ou nuls	9		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	93		
Majorité absolue	47		

Résultat :
Pascal LEHONGRE : 92 voix
Michel ALBARO : 1 voix

Pascal LEHONGRE avec 92 voix est élu Président de Seine Normandie Agglomération.

~~♦~~

Pascal LEHONGRE, Président, prend la présidence de la séance.

Arrivée de Catherine DELALANDE qui avait donné pouvoir à Yves ETIENNE.

~~♦~~

DELIBERATION N°CC/26-208 Détermination du nombre de Vice-Présidents

Rapporteur : Pascal LEHONGRE

Suite à la démission du Président, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau bureau communautaire.

Le Bureau des établissements publics de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par le Conseil communautaire, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de son effectif total ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

Compte tenu de l'effectif du Conseil communautaire de SNA, fixé à 102 membres, il peut être désigné jusqu'à 15 vice-présidents.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- ***De fixer à 14 le nombre de vice-présidents de Seine Normandie Agglomération.***

Pascal LEHONGRE invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :
Abstentions : 2 (Martine SEGUELA, Amandine LIARD) ; Contre : 0 ; Pour : 100 ;

Martine SEGUELA :

« J'avais une question : le nombre de 14 vice-présidences reste le même que précédemment, mais est-ce que leurs intitulés sont identiques ? »

Pascal LEHONGRE :

« Je vais vous les présenter tout à l'heure. »

Martine SEGUELA :

« D'accord. Par ailleurs, n'étant pas maire, je ne fais pas partie du Parlement des maires. Avec certains collègues, nous trouvons regrettable de ne pas y être représentés. De même, au niveau des vice-présidences, d'autres communautés d'agglomération choisissent d'ouvrir des postes à des élus issus des groupes d'opposition. Je suis donc déçue qu'il n'y ait pas eu d'ouverture en ce sens de la part de l'administration et de la gouvernance de SNA.

Ne participant pas au Parlement des maires, nous sommes privés de nombreuses informations, ce que je déplore également. J'espère que sous votre présidence, Monsieur LEHONGRE, il y aura davantage d'ouverture dans ce domaine. Je vous ai d'ailleurs écrit hier soir à ce sujet — je n'ai pas encore eu de retour —, mais je pense sincèrement que c'est un point important : chacun et chacune d'entre nous peut apporter une contribution dynamique à notre communauté d'agglomération, quelle que soit sa sensibilité politique par rapport à la présidence. Je vous remercie. »

Pascal LEHONGRE :

« Je souhaite rappeler que l'organisation est restée identique car nous avons établi une répartition territoriale avec des représentants des grandes villes, des villes moyennes et des bourgs. Chaque secteur est représenté :

- *Vernon Seine : 8 représentants ;*
- *Les Andelys : 5 représentants ;*
- *Vexin-sur-Epte : 4 représentants ;*
- *Pacy-sur-Eure : 4 représentants.*

Concernant la répartition liée aux grandes villes dont vous faites partie, il était difficile de ne pas attribuer de vice-présidence aux représentants de ces communes. »

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants approuve à 14 le nombre de vice-présidents de Seine Normandie Agglomération.

~~♦~~

DELIBERATION N°CC/26-209 à N°CC/26-222 Election : Vice-Présidents

Rapporteur : Pascal LEHONGRE

Suite à la détermination du nombre de vice-présidents, il convient de procéder à leur élection.

Les vice-présidents sont élus un par un, au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

L'élection des vice-présidents est rendue publique, par voie d'affichage, dans les vingt-quatre heures, dans les locaux administratifs de l'agglomération à Douains.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- ***De procéder à l'élection des vice-présidents de Seine Normandie Agglomération.***

Election : 1er Vice-Président

	1er tour	*2ème tour*	*3ème tour*
Nombre de votants	*102*		
A déduire des votes litigieux, blancs ou nuls	*33*		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	*69*		
Majorité absolue	*35*		

Résultat :
François OUZILLEAU : 68 voix
Michel ALBARO : 1 voix

François OUZILLEAU est élu 1er Vice-Président de Seine Normandie Agglomération.

Election : 2ème Vice-Présidente

	1er tour	*2ème tour*	*3ème tour*
Nombre de votants	*102*		
A déduire des votes litigieux, blancs ou nuls	*9*		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	*93*		
Majorité absolue	*47*		

Résultat :
Aline BERTOU : 79 voix
Léocadie ZOCLI ZINSOU : 2 voix

Aline BERTOU est élue 2ème Vice-Présidente de Seine Normandie Agglomération.

Election : 3ème Vice-Président

Sébastien LECORNU et Josselin LAUNAY se portent candidats.

Josselin LAUNAY prend la parole :

« Chers maires, chers collègues et élus,

J'ai 39 ans, je suis cadre commercial dans le secteur privé et père de cinq enfants. Jusqu'à mes études supérieures, j'ai grandi dans un village de 600 habitants dont la ville la plus proche se situait à 30 kilomètres. Je connais donc parfaitement la réalité rurale et je suis particulièrement sensible à cette cause.

Lorsque je me suis lancé dans cette aventure politique comme candidat aux municipales à Vernon, j'ai expliqué que l'une de mes motivations était d'apporter mon soutien aux maires ruraux au sein de cette assemblée, dans laquelle certains s'estimaient trop isolés. Cette motivation reste intacte. Depuis

quelques mois, vous m'avez entendu intervenir à plusieurs reprises pour questionner, susciter la réflexion et défendre des idées, mais jamais pour lancer des polémiques stériles.

Mon objectif unique est de travailler dans l'intérêt de la population et pour le développement de nos communes. Le service rendu aux habitants doit être la seule boussole de notre action publique. Comptez sur moi pour mettre mes compétences au service de notre agglomération, afin que nos moyens et nos actions soient menés avec efficacité, rigueur et pragmatisme, et qu'ils fassent ainsi rayonner notre territoire.

Si je suis candidat à cette vice-présidence, c'est aussi pour favoriser l'échange et le débat sur des sujets qui demandent parfois du courage, tout en permettant une diversité de points de vue au sein du bureau communautaire. C'est cela, la démocratie : un dialogue au service du bien commun.

Un mot sur mon appartenance politique : oui, en tant que patriote, j'assume être membre du RN. Les 1 300 électeurs qui nous ont fait confiance à Vernon en mars dernier l'ont fait pour porter cette voix. Notons d'ailleurs qu'une grande partie, et parfois une majorité des habitants de nos communes, voient dans ce mouvement une voie d'alternance crédible. Comme vous le savez, les deux députés des circonscriptions que nous représentons ici ont été élus puis réélus sous cette étiquette lors des deux dernières élections législatives.

Pour autant, je n'entends pas être un porte-étendard au sein de cette instance. Je sais faire la part des choses et je serai à votre écoute. Je constate d'ailleurs que des élus de sensibilités politiques différentes siègent au bureau actuel, et c'est une très bonne chose.

Chers élus, profitez de ce moment de démocratie pour vous exprimer librement. Comme cela a été rappelé, ce scrutin se déroule à bulletin secret. Nul n'est propriétaire de son siège et il vous appartient d'en décider. J'en suis convaincu : la pluralité et le débat sont les signes d'une véritable vitalité démocratique. Je vous remercie. »

Sébastien LECORNU prend la parole :

« Sébastien. J'ai 40 ans, je suis élu municipal de Vernon, conseiller départemental et, comme vous le savez, candidat à cette vice-présidence.

Je suis évidemment heureux de retrouver le conseil communautaire dans un moment qui est particulier pour moi au regard de mes responsabilités nationales. Vernon, c'est mon "chez-moi", c'est là où j'ai grandi, où je vis et où je rentre le week-end. Je suis élu municipal depuis 2014 et, avec Catherine DELALANDE qui est présente, je représente le canton de Vernon au conseil départemental de l'Eure.

Certes, je ne suis pas l'élu communautaire le plus assidu en ce moment. Mais en même temps, si j'étais constamment présent au conseil communautaire, vous-mêmes pourriez-vous dire que je devrais avoir d'autres obligations par ailleurs. Cependant, un mandat dure six ans, alors que mes fonctions ministérielles sont par définition à durée éminemment déterminée : je suis plus près de la fin que du début et, dans quelques semaines, je retrouverai une liberté que j'entends bien exercer pleinement au service de la collectivité et de l'intercommunalité.

Je fais d'ailleurs une parenthèse : comme vous le savez, je ne touche pas mes indemnités de vice-président. J'exerce cette fonction autrement, mais je pars du principe que, ne pouvant pas être présent à chaque bureau et conseil communautaires, la moindre des choses est de le faire de manière totalement gracieuse.

Concernant l'attractivité et la représentation du territoire, notre agglomération fait face à une compétition territoriale importante, qu'il s'agisse des opportunités économiques ou des relations avec la métropole de Rouen, la Seine-Maritime et l'Île-de-France. Nous avons beaucoup d'atouts et de cartes à jouer, mais il est clair que notre agglomération ne peut pas être autoportée dans les grands ensembles où se prennent les décisions. J'en sais évidemment quelque chose actuellement, tout comme par le passé, c'est d'ailleurs ce qui m'avait conduit, en 2015, à exercer les fonctions de président du Département. Cette attractivité est un sujet majeur sur lequel nous reviendrons, d'autant que le contexte économique est particulier et que le calendrier électoral de l'année prochaine l'est tout autant. C'est le début de notre mandat municipal, que l'on soit nouvellement élu ou réélu, et il est absolument indispensable que nous fassions entendre notre voix.

Mon quatrième message, et je vais tenir mes trois minutes comme à l'Assemblée nationale ou au Sénat, est que je suis très heureux que Pascal LEHONGRE préside l'agglomération. Je le dis parce que j'ai toute confiance en lui. C'est un homme honnête, éloigné des querelles partisanes, qui a déjà démontré ses compétences et son intégrité comme président du conseil départemental avant de reprendre du service à Pacy-sur-Eure. Son profil me rappelle celui de Gérard VOLPATTI à l'époque de la CAPE où, jeune maire de Vernon, j'avais refusé d'être candidat à la présidence de la communauté d'agglomération, estimant qu'il était préférable que la ville-centre n'y prétende pas. François OUZILLEAU a fait de même par la suite, Frédéric DUCHÉ l'a présidée en tant que maire des Andelys, et c'est aujourd'hui le maire de Pacy-sur-Eure qui en assure la présidence.

Je tenais à le souligner car la relation entre ville-centre et communes rurales n'est jamais un fleuve tranquille, et ce n'est pas propre à notre territoire. Mais tenez quand même comme engagement que les équilibres territoriaux comptent, car au-delà de notre mandat d'élus municipaux de Vernon, nous sommes bel et bien des élus engagés pour l'ensemble du territoire.

Merci à toutes et à tous. »

	1er tour	2ème tour	3ème tour
Nombre de votants	99		
A déduire des votes litigieux, blancs ou nuls	5		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	94		
Majorité absolue	48		

Résultat :
Sébastien LECORNU : 81 voix
Josselin LAUNAY : 13 voix

Sébastien LECORNU est élu 3ème Vice-Président de Seine Normandie Agglomération.

Election : 4ème Vice-Présidente

	1er tour	2ème tour	3ème tour
Nombre de votants	102		
A déduire des votes litigieux, blancs ou nuls	12		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	90		
Majorité absolue	46		

Résultat :
Pieternella COLOMBE : 87 voix
Léocadie ZOCLI ZINSOU : 1 voix
Dimitri CHIMOT-KANE : 1 voix
Pascal DUGUAY : 1 voix

Pieternella COLOMBE est élue 4ème Vice-Présidente de Seine Normandie Agglomération.

Des conseillers indiquent au Président que leurs boîtiers ne fonctionnent plus.

Pascal LEHONGRE demande que les boîtiers soient vérifiés et il indique qu'un délai supplémentaire est accordé aux conseillers pour exprimer leur vote avant de procéder à la clôture de celui-ci.

Election : 5ème Vice-Président

	1er tour	2ème tour	3ème tour
Nombre de votants	101		
A déduire des votes litigieux, blancs ou nuls	16		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	85		
Majorité absolue	43		

Résultat :
Christian LEPROVOST : 84 voix
Léocadie ZOCLI ZINSOU : 1 voix

Christian LEPROVOST est élu 5ème Vice-Président de Seine Normandie Agglomération.

Election : 6ème Vice-Présidente

	1er tour	2ème tour	3ème tour
Nombre de votants	101		
A déduire des votes litigieux, blancs ou nuls	27		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	74		
Majorité absolue	38		

Résultat :
Karine CHÉRENCEY : 72 voix
Rémi FERREIRA : 1 voix
Christian LEPROVOST

Karine CHERENCEY est élue 6ème Vice-Présidente de Seine Normandie Agglomération.

Election : 7ème Vice-Président

Sébastien DULAC et Pascal PÉRÉAL se portent candidats.

Sébastien DULAC prend la parole :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents déjà élus, Mesdames et Messieurs les Maires, chers collègues conseillers communautaires, je me présente devant vous.

Je m'appelle Sébastien DULAC, j'ai 62 ans. Je suis le maire de Caillouet-Orgeville, une commune rurale de 500 habitants située dans le canton de Pacy-sur-Eure, et je suis également secrétaire de l'Association des maires ruraux de l'Eure.
J'ai effectué l'essentiel de ma carrière dans le secteur privé et dans les arts, puis dans l'édition, et enfin dans le bâtiment.
Cette expérience m'a appris deux choses simples, que premièrement, une organisation ne vaut que par ce qu'elle produit ; deuxièmement, rien ne tient durablement sans confiance. C'est cette double exigence que je souhaite mettre au service de notre agglomération en sollicitant vos suffrages.

Pourquoi associer ces deux notions : performance et transparence ? On les oppose parfois, mais je crois pourtant que l'une ne va pas sans l'autre. La performance sans la transparence, ce serait une administration qui décide pour nous, sans nous, et qui nous demande une confiance aveugle. La transparence sans la performance, ce serait une maison de verre dans laquelle on observerait les choses sans jamais avancer. Comme vous le savez, les budgets se resserrent et l'État nous demande une contribution accrue, avec notamment la mise en place récente de la CPEB (contribution progressive à l'effort budgétaire). Nos habitants tout comme nos conseils municipaux veulent comprendre la destination de chaque euro, car chaque euro public provient du contribuable et doit être fléché.

La performance doit être mesurée pour mieux servir. Ma première proposition est simple, de savoir où nous en sommes. Je proposerai qu'en début de mandat nous établissions un état des lieux pour chaque compétence de l'agglomération. Ensuite, nous définirons quelques indicateurs clairs, sans créer d'usine à gaz, portant sur le coût du service, les délais de traitement et la qualité rendue : combien de temps faut-il pour instruire un dossier ? Dans quel état se trouve notre voirie ? Combien coûte la collecte des déchets et comment ce coût évolue-t-il ?

Chaque année, un rapport de performance sera présenté en conseil communautaire. Ce document sera lisible par tout élu, qu'il représente une commune de 200 ou de 20 000 habitants, avec peu de pages, des chiffres comparables d'une année sur l'autre et des explications lorsque les objectifs n'ont pas été atteints.

Je propose également une règle de bon sens, d'évaluer avant de lancer et avant de reconduire.
Tout projet d'envergure devra intégrer une estimation de son coût complet et faire l'objet d'un point d'étape à mi-parcours.

Enfin, la performance concerne aussi la réactivité envers les communes, de la qualité du travail et l'efficacité des services, chaque maire doit savoir exactement qui est son interlocuteur et dans quel délai il obtiendra une réponse.

Concernant la transparence, il convient de rendre des comptes à chacun. Cela commence par le respect du travail des élus. En ce sens les dossiers soumis au conseil doivent nous parvenir suffisamment tôt pour être étudiés, idéalement au moins 10 jours avant chaque séance. Cela passe aussi par l'accès de tous à l'information via la création d'un tableau de bord public en ligne regroupant le budget, les principaux marchés, les subventions accordées, les décisions prises et leur état d'avancement.

Cette transparence exige surtout que chaque commune sache précisément ce qu'elle verse et ce qu'elle reçoit (attributions de compensation, fonds de concours, services rendus) grâce à une fiche synthétique mise à jour chaque année.

De plus, les travaux de la CLECT devront être expliqués et ses méthodes de calcul rendues compréhensibles par tous, notamment par les petites communes.

La transparence implique aussi la liberté de vote. Je défendrai le recours au scrutin secret pour les grandes décisions dès lors qu'un tiers des membres le demande. C'est le cas ce soir pour l'élection de notre gouvernance, et je vous invite à saisir cette opportunité de vous exprimer librement et en conscience.

Enfin, la transparence impose une déontologie rigoureuse avec la déclaration des liens d'intérêts et le déport systématique d'un élu lorsqu'il est directement concerné par un dossier.

Il faut débattre avant de rassembler. Notre agglomération réunit des communes rurales et urbaines, petites et grandes, aux besoins variés. Loin de gommer ces différences, il faut les poser sur la table.

Ma méthode sera d'autoriser l'expression des points de vue divergents, d'éclairer le débat par des chiffres partagés et vérifiables, puis de construire un consensus dans la diversité.
L'intercommunalité est une grande famille au sein de laquelle chaque commune doit être représentée, écoutée et servie équitablement, quelle que soit sa taille.

Je ne vous promets pas de miracles, mais de la rigueur, de la clarté, de la disponibilité et des chiffres vérifiables. La France des territoires fait l'histoire de notre pays, nos communes en sont la mémoire vivante et notre agglomération doit être un outil au service de tous.

Ma devise tient en trois mots : "Tien bon normand". C'est avec cet engagement que je sollicite votre confiance. Ouvrons la gouvernance, acceptons la diversité. Je vous remercie de votre attention. »

Pascal PÉRÉAL prend la parole :

« Je m'appelle Pascal PÉRÉAL et j'ai 68 ans. Je suis retraité depuis six ans et, depuis cette date, j'habite à temps plein aux Andelys, où ma famille est implantée depuis six générations.

Je vous présente aujourd'hui ma candidature avec humilité et détermination. Je souhaite mettre mon expérience professionnelle, ainsi que mon parcours d'élu depuis six ans, au service de la délégation "Performance et transparence de l'action publique". Concernant la performance, en tant qu'adjoint au maire des Andelys chargé des finances et des ressources humaines, je connais bien les contraintes de gestion de nos communes. Par ailleurs, mon parcours dans l'industrie informatique puis durant 25 ans comme assureur m'a conduit, tout au long de ma vie professionnelle, à analyser les risques et les besoins, ainsi qu'à négocier des contrats.

Aujourd'hui, je dispose du temps nécessaire pour m'investir pleinement dans cette mission. Je conçois cette délégation comme un appui aux communes, en particulier aux communes rurales dont les équipes doivent faire face à des procédures complexes avec des moyens limités.

Si vous m'accordez votre confiance, je travaillerai avec les services de l'agglomération pour partager des outils pratiques et développer des achats groupés avec les communes qui le souhaitent. Nous pourrons, par exemple, étudier l'intérêt d'une centrale d'achat à partir des besoins exprimés par chacun d'entre vous et des économies qu'elle pourrait générer pour tous. Je souhaite également m'investir dans le suivi de nos assurances, des délégations de service public (DSP) et dans les travaux des

commissions compétentes, avec une attention particulière portée au respect des engagements et à la qualité du service rendu.

Concernant la transparence, je suis convaincu qu'elle doit se traduire par une information claire pour les élus, des choix expliqués et un suivi rigoureux des résultats. C'est ainsi que nous pourrons apprécier l'utilité de notre action et en améliorer la performance.

Vous pourrez compter sur ma disponibilité entière pour venir à votre rencontre et vous accompagner dans le suivi de ces dossiers. C'est dans cet esprit que je sollicite votre confiance, et je vous remercie. »

	1er tour	2ème tour	3ème tour
Nombre de votants	101		
A déduire des votes litigieux, blancs ou nuls	1		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	100		
Majorité absolue	51		

Résultat :
Pascal PÉRÉAL : 47 voix
Sébastien DULAC : 51 voix
Freddy BIZARD : 1 voix
Rémi FERREIRA : 1 voix

Sébastien DULAC est élu 7ème Vice-Président de Seine Normandie Agglomération.

Election : 8ème Vice-Présidente

Martine SEGUELA et Véronique MONFILLIATRE se portent candidates.

Martine SEGUELA prend la parole :

« Chers collègues élus, pourquoi me présenter à cette vice-présidence ?

Parce que, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, il me semble essentiel qu'il y ait au sein de cette instance une véritable pluralité, et nous incarnons cette pluralité.

Pour me présenter brièvement : vous me connaissez comme conseillère communautaire et conseillère municipale aux Andelys, où j'ai également été adjointe à l'éducation et je suis aujourd'hui conseillère régionale de Normandie.
Vous me connaissez aussi comme une personne qui étudie attentivement ses dossiers, les maîtrise et sait porter la contradiction dans cette enceinte, toujours avec bienveillance et dans un seul objectif : faire progresser notre communauté d'agglomération.

Pourquoi la délégation à la famille ? Parce qu'en tant qu'enseignante, je côtoie chaque jour dans mes classes des enfants issus du milieu rural comme du milieu urbain, dont les familles font face à des problématiques très diverses. Je pense sincèrement que dans cette fonction, mon apport consistera d'abord à poser un regard exigeant sur notre offre aux familles, qu'il s'agisse de l'accueil dans nos centres de loisirs, de nos relais d'assistantes maternelles, de nos crèches familiales ou des contrats passés avec la Caisse d'allocations familiales (CAF).

Pour notre jeunesse, qui est le pilier de notre société et notre avenir, il manque encore à notre agglomération des locaux dignes dans certaines communes. Par ailleurs, dans la ruralité, un enjeu majeur concerne la lutte contre les violences intrafamiliales. La loi visant à renforcer la réponse pénale contre ces violences a été votée à l'unanimité à l'Assemblée nationale, mais il reste extrêmement difficile pour un maire rural de recevoir une femme victime de violences dans son bureau et de lui apporter des réponses concrètes. C'est aussi notre rôle d'aborder ce sujet quand nous parlons de la famille. De même, nous devons apporter des réponses et être à l'écoute des nombreuses familles monoparentales présentes dans nos villes comme dans nos campagnes. Je souhaite que les femmes vivant en milieu rural et ne disposant pas de moyen de transport puissent bénéficier de solutions de mobilité pour rompre leur isolement.

Ma démarche s'articule autour de trois propositions simples :

Faire un état des lieux de l'ensemble de nos équipements afin d'identifier les locaux nécessitant des travaux et programmer les investissements indispensables.

Aller à la rencontre des maires ruraux pour évaluer avec eux les difficultés rencontrées par les familles de leur commune, notamment pour favoriser le "vivre-ensemble" entre habitants historiques et néo-ruraux.

Se rendre dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, aux côtés des maires, des adjoints référents et de l'ensemble des acteurs du territoire, pour accompagner et faire progresser la jeunesse qui nous est confiée.

Être vice-présidente à la famille n'est pas un simple titre : c'est un travail à temps plein et une exigence au service de ce qui me tient le plus à cœur : la famille, la jeunesse et l'avenir. Je vous remercie. »

Véronique MONFILLIATRE prend la parole :

« Mesdames et Messieurs les élus,

Je suis vice-présidente en charge de la Famille depuis six mois. Durant cette période, nous avons accompli un travail important : j'ai découvert et accompagné le service Famille, et j'ai visité l'ensemble de nos structures.

Je confirme d'ailleurs que certains établissements nécessitent d'être rénovés pour améliorer la qualité de l'accueil et le confort des enfants. Je rejoins pleinement ce constat et nous y travaillons actuellement avec le service et ces opérations ont été programmées au budget.
Élu à Vexin-sur-Epte, j'habite à Écos. Sur le plan professionnel, j'ai consacré près de 90 % de ma carrière à l'accompagnement d'enfants et d'adultes en situation de handicap.

Je souhaite vivement poursuivre ce travail dédié à l'accueil des enfants et au soutien des familles.

Ma volonté est d'accompagner les parents dans leur parentalité, notamment par la mise en place de groupes d'échange et d'écoute pour les guider dans leur quotidien avec un nouvel enfant ou au sein d'une famille nombreuse.

Les familles doivent être entendues et trouver auprès de nous le réconfort et les réponses dont elles ont besoin. Il est essentiel d'assurer un suivi attentif pour l'ensemble du territoire, aussi bien dans les communes rurales que dans les grandes villes ou les quartiers plus difficiles, où je tiens à être particulièrement présente.

Notre présence doit s'adresser à toutes les tranches d'âge, la petite enfance, l'enfance et l'adolescence. Il faut être là pour les comprendre, les accompagner et apporter des réponses concrètes à leurs interrogations.

Je souhaite exercer pleinement mon rôle de vice-présidente, en soutien rigoureux des services comme des usagers. J'ai visité toutes les structures, rencontré l'ensemble du personnel et échangé avec plusieurs familles avec lesquelles je souhaite continuer à travailler.

Il me tient à cœur que notre action auprès des familles et des enfants leur apporte satisfaction et épanouissement. J'espère pouvoir compter sur votre confiance et je vous remercie vivement. »

	1er tour	2ème tour	3ème tour
Nombre de votants	102		
A déduire des votes litigieux, blancs ou nuls	3		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	99		
Majorité absolue	50		

Résultat :
Véronique MONFILLIATRE : 86 voix
Martine SEGUELA : 39 voix
Josselin LAUNAY : 1 voix

Véronique MONFILLIATRE est élue 8ème Vice-Présidente de Seine Normandie Agglomération.

Election : 9ème Vice-Président

Vincent LEROY et Baptiste LECOINTRE se portent candidats.

Vincent LEROY prend la parole :

« Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues,

Si je prends la parole aujourd'hui, c'est avant tout avec une grande humilité, mais aussi et surtout avec une conviction profonde, l'aménagement de notre territoire doit servir l'intérêt général et garantir un avenir équilibré à l'ensemble de nos communes, qu'elles soient urbaines ou rurales.

Notre communauté d'agglomération est riche de sa diversité et cela a déjà été dit, et c'est vrai. Elle est composée de communes aux réalités différentes, aux besoins parfois distincts, mais qui partagent un même destin et une même ambition : offrir à nos habitants un cadre de vie de qualité et préparer l'avenir de notre territoire.

Je souhaite porter ici un message très clair, la ruralité ne peut pas être considérée comme une simple périphérie, mais comme une composante essentielle de notre agglomération. C'est en cela qu'il faut veiller à ce qu'un PLUi ne soit pas perçu comme une perte de notre souveraineté communale, pilier de notre République. Pour reprendre les mots de certains élus ici présents, nos villages font vivre nos paysages, préservent notre patrimoine, entretiennent le lien social et participent pleinement à la dynamique de notre agglomération.

L'aménagement du territoire ne peut donc pas se résumer à une logique de concentration des moyens ou à une vision exclusivement urbaine du développement. Il doit permettre à chaque commune de trouver sa place, de se développer selon ses spécificités et de répondre aux besoins de sa population.

Je défends une agglomération qui rassemble plutôt qu'elle n'oppose, qui accompagne plutôt qu'elle n'impose, et qui recherche en permanence l'équilibre entre nos communes. Cela suppose d'être à l'écoute des maires et des équipes municipales, de mener une concertation en amont des décisions et d'accorder une attention particulière aux communes rurales, qui ne disposent pas toujours des mêmes moyens humains, techniques ou financiers.

Je souhaite également que nos aménagements soient guidés par une vision à long terme et ne pas regarder seulement à demain, mais à après-demain et au-delà.
Nous devons préparer l'avenir ensemble, sans sacrifier ce qui fait la richesse de notre territoire tels que nos terres agricoles, nos espaces naturels, nos paysages, notre identité rurale et la qualité de vie de nos habitants.

Développer notre territoire, oui, mais pas à n'importe quel prix. Il nous faut concilier le développement économique, les besoins en logement, les mobilités, la transition écologique et la préservation de nos ressources. Ces objectifs ne doivent pas s'opposer, mais être réfléchis ensemble, avec pragmatisme et responsabilité.

Si vous me faites confiance pour exercer cette responsabilité de vice-président à l'aménagement du territoire, je m'engagerai à travailler dans un esprit de dialogue, de transparence et de coopération.
Je ne conçois pas cette fonction comme un pouvoir exercé sur les communes, mais comme une mission au service de toutes et tous et une mission qui exige de l'écoute, de la disponibilité, de la méthode et la capacité de chercher des compromis sans jamais perdre de vue l'intérêt général. C'est pour cela que nous sommes ici.

Je suis convaincu que la force de notre agglomération repose sur la complémentarité entre ses communes. Aucune ne doit se sentir oubliée, aucune ne doit avoir le sentiment que des décisions sont prises sans concertation ni en sortir lésée. Notre territoire ne sera véritablement fort que si chaque commune, de la plus petite à la plus grande, peut contribuer à son avenir et en recueillir les bénéfices.

C'est dans cet état d'esprit, guidé par la responsabilité collective, le respect des communes et un attachement profond à la ruralité, que je souhaite m'engager à vos côtés. Ma démarche n'appartient à aucun groupe politique : je suis et je resterai apolitique.

Je vous remercie de votre attention. »

Baptiste LECOINTRE prend la parole :

« Chers collègues,

Baptiste, 48 ans, bientôt trois enfants. Aménageur et urbaniste de formation et j'ai mal tourné, j'ai fait une école de commerce !

Si ce soir je me présente à nouveau face à vous, après avoir été élu il y a quelques mois, c'est parce que ce poste de vice-président à l'aménagement et au développement économique repose bel et bien sur deux piliers : l'aménagement d'une part, et le développement économique d'autre part.

Sur le premier point, je partage entièrement ce qu'a évoqué Vincent : l'intérêt général doit guider nos choix et nos orientations, et l'équilibre qu'il a souligné entre communes rurales et communes urbaines relève du plein bon sens. D'ailleurs, je suis originaire de Gasny, une petite commune du territoire, même si elle est déjà un peu grande aux yeux de certains, qui rencontre de vraies problématiques de proximité. J'ai de nouveau "mal tourné" puisque je suis aujourd'hui élu vernonnais, plus urbain naturellement. Mais dans ma vie professionnelle, je travaille pour la communauté de communes de Lyons-Andelle, qui est particulièrement rurale, la plus petite commune comptant 70 habitants.

Au quotidien, je suis notamment amené à mettre en œuvre un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui fait suite au choix des élus de prendre la compétence par anticipation et de la gérer avec; comme point d'appui essentiel, la vision communale et, au centre des décisions, le maire. C'est une démarche qui non seulement me convient professionnellement, mais c'est également la vision que je partage et que j'ambitionne pour notre territoire. Vous l'avez d'ailleurs engagée sous l'ancienne gouvernance à travers le SCoT. Les modalités de travail et la vision que je porte sont tout à fait cohérentes avec cet esprit d'analyse et de synthèse.

La méthodologie que je vous propose, si vous me faites l'honneur de m'élire ce soir, s'articule en trois temps :

Dès le mois de novembre : organiser une séance plénière complète sur les enjeux de la prise de compétence en planification urbaine sans a priori, sans idées arrêtées et sans choix prédéterminé.

Dans un second temps : venir à votre rencontre, toutes et tous, dans vos communes. Je l'avais déjà entamé, mais je n'ai pas pu faire le tour complet pour des raisons de calendrier et d'accompagnement avec le bureau d'études, qui a été désigné cet été.

À partir de mars : présenter une restitution transparente, sans avis préconçu, en posant clairement les avantages et les inconvénients de chaque option.

Concernant le deuxième pilier et je serai bref, le développement économique : comme le premier ministre l'a cité, face à la concurrence des territoires, il s'agit d'être force de proposition et d'aller chercher les entreprises, car elles ne viennent pas toutes seules. Même si nous sommes convaincus que notre territoire est magnifique, si nous n'y allons pas avec détermination, elles ne viendront pas.

Je peux vous assurer de ma capacité à travailler en binôme avec Sébastien, chacun dans son couloir de nage, avec l'objectif d'avancer ensemble pour développer notre agglomération.

Je terminerai par les valeurs que m'a transmises le rugby : sur un terrain, il n'y a pas de différences. Les grands, les forts, les élancés, les petits : on a besoin de tout le monde. C'est cette vision que je partage pour SNA : travailler tous ensemble pour faire rayonner notre territoire.

Merci beaucoup »

	1er tour	2ème tour	3ème tour
Nombre de votants	101		
A déduire des votes litigieux, blancs ou nuls	3		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	98		

Majorité absolue	*50*		

Résultat :
Baptiste LECOINTRE : 58 voix
Vincent LEROY : 39 voix
Rémi FERREIRA : 1 voix

Baptiste LECOINTRE est élue 9ème Vice-Président de Seine Normandie Agglomération.

Election : 10ème Vice-Président

	1er tour	*2ème tour*	*3ème tour*
Nombre de votants	*100*		
A déduire des votes litigieux, blancs ou nuls	*25*		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	*75*		
Majorité absolue	*38*		

Résultat :
Thibaut BEAUTÉ : 74 voix
Rémi FERREIRA : 1 voix

Thibaut BEAUTÉ est élu 10ème Vice-Président de Seine Normandie Agglomération.

Election : 11ème Vice-Président

	1er tour	*2ème tour*	*3ème tour*
Nombre de votants	*97*		
A déduire des votes litigieux, blancs ou nuls	*25*		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	*72*		
Majorité absolue	*37*		

Résultat :
Pascal JOLLY : 71 voix
Rémi FERREIRA : 1 voix

Pascal JOLLY est élu 11ème Vice-Président de Seine Normandie Agglomération.

Election : 12ème Vice-Présidente

	1er tour	*2ème tour*	*3ème tour*
Nombre de votants	*100*		
A déduire des votes litigieux, blancs ou nuls	*28*		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	*72*		
Majorité absolue	*37*		

Résultat :
Lorine BALIKCI : 69 voix
Gilles AULOY : 1 voix
Rémi FERREIRA : 1 voix
Josselin LAUNAY : 1 voix

Lorine BALIKCI est élue 12ème Vice-Présidente de Seine Normandie Agglomération.

Election : 13ème Vice-Président

	1er tour	*2ème tour*	*3ème tour*
Nombre de votants	*100*		
A déduire des votes litigieux, blancs ou nuls	*28*		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	*72*		
Majorité absolue	*37*		

Résultat :
Tristan SAVINO : 71 voix
Rémi FERREIRA : 1 voix

Tristan SAVINO est élu 13ème Vice-Président de Seine Normandie Agglomération.

Election : 14ème Vice-Président

Guillaume GRIMM et Héléna MARTINEZ se portent candidats.

Héléna MARTINEZ prend la parole :

« Chers collègues,

Pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis Héléna MARTINEZ, maire de Sainte-Geneviève-lès-Gasny. J'ai un enfant, ce n'est pas beaucoup pour remplir nos écoles, mais voilà !

Je suis également responsable de gestion d'une entreprise familiale, une SARL, et comptable depuis 32 ans. Depuis 32 ans aussi, je m'investis au sein d'une association qui s'occupe d'enfants présentant des troubles du comportement, financée par l'ARS et le Département.

Au printemps dernier, j'avais choisi de porter au sein de notre assemblée une sensibilité axée sur la proximité et une démarche qui avait alors réuni plus de 30 % des suffrages de notre hémicycle, et je vous en remercie. Ce vote n'était pas une contestation, mais le reflet d'une attente profonde : celle d'un dialogue permanent, fluide, et d'une attention de chaque instant portée à la vie de nos communes rurales.

C'est animée de ce même esprit constructif, de cohésion et de rassemblement que je présente aujourd'hui ma candidature à la vice-présidence au soutien aux communes.

La conduite d'une communauté de 61 communes exige un exécutif capable de s'appuyer sur des compétences complémentaires et sur des élus présents au plus près du terrain. Mon ambition n'est pas de bousculer ce qui fonctionne, mais d'apporter une pierre solide et une expertise nouvelle à l'édifice commun.

Cette expertise, je la puise dans ma vie professionnelle. Depuis plus de 30 ans, j'exerce dans les domaines de la comptabilité et de la gestion budgétaire et financière.
L'élaboration et le suivi des budgets, les plans pluriannuels d'investissement et la maîtrise des dépenses font partie intégrante de mon expérience au quotidien.
Cette technicité, je souhaite la mettre humblement mais entièrement au service de nos communes, en particulier les plus petites qui font face à d'immenses défis quotidiens, qu'il s'agisse de l'entretien des infrastructures ou de la gestion de la voirie. Ce ne sont pas les idées qui nous manquent, mais le temps, l'ingénierie administrative et surtout le financement pour monter nos dossiers.

Pour y répondre, je souhaite instaurer une tournée régulière des communes, notamment des plus petites, afin de rencontrer les maires et leurs équipes directement sur le terrain. L'appui aux communes ne doit pas se résumer à un numéro de téléphone ou à une adresse mail : c'est aussi à l'agglomération d'aller vers les communes.

Sur le plan budgétaire, je proposerai deux évolutions concrètes :

Faire évoluer le fonds de concours :

Aujourd'hui, la SNA présente son fonds de concours comme pouvant apporter jusqu'à 6 000 € par an et par commune aux projets d'investissement. Je proposerai d'ouvrir une réflexion pour revoir son règlement afin de tenir davantage compte de la population, des ressources réelles de la commune et de sa capacité d'investissement. Et pourquoi pas, s'il y a moins de projets sur une année, attribuer une enveloppe supérieure à 6 000 €.

Créer une enveloppe spécifique pour les petites communes :

Je proposerai d'étudier la création d'un fonds de solidarité rurale, notamment pour les communes de moins de 1 000 habitants. Il pourrait intervenir sur les investissements du quotidien : la sécurité, l'accessibilité, le patrimoine communal, les écoles, les espaces publics, les petits travaux de voirie ou les économies d'énergie. Même une enveloppe communautaire relativement limitée peut avoir un effet de levier considérable lorsqu'elle permet de boucler le financement d'un projet local.

Enfin, mes chers collègues, permettez-moi d'évoquer un équilibre qui me tient particulièrement à cœur. Partout sur notre territoire, des femmes s'engagent chaque jour avec passion, gèrent des budgets, dirigent des équipes. Tous nos conseils municipaux incarnent aujourd'hui cette parité indispensable. Pourtant, lorsque nous levons les yeux vers l'exécutif de notre agglomération, le compte n'y est pas : 5 femmes seulement siègent au sein d'un bureau de 14 membres. Ma candidature, c'est aussi le choix de dire que les compétences féminines issues du monde professionnel ont toute leur place au sein de l'exécutif de la SNA.

Dans quelques instants, chacun et chacune d'entre nous pourra se déterminer librement, à bulletin secret et en conscience. Ma candidature n'est dirigée contre personne. Elle est proposée pour apporter une autre expérience, celle d'un maire rural et pour faire entendre dans l'exécutif la réalité de toutes ces communes qui constituent une grande partie de notre territoire.

Je vous propose mon expérience professionnelle, ma connaissance du fonctionnement d'une petite commune, ma présence sur le terrain et mon écoute pour contribuer à bâtir une agglomération plus proche, plus solidaire et plus équitable pour nos communes et pour notre territoire.

Je sollicite votre confiance. Je vous remercie. »

Guillaume GRIMM prend la parole :

« « Mes chers collègues, mes chers nouveaux élus,

Je vais me présenter brièvement : Guillaume GRIMM, 62 ans, retraité et ancien artisan du bâtiment. Élu depuis 2001 dans ma commune et maire depuis 2008. Mon quatrième mandat entamé, je gère une commune rurale de 260 habitants. Je m'engage par conviction au service de ma commune. En 18 ans, beaucoup de choses ont été accomplies et beaucoup restent à faire dans les petites communes.

Depuis 2017, Frédéric DUCHÉ m'avait confié la vice-présidence à l'assainissement, une mission que j'ai eu à cœur d'assumer pendant 9 ans, avant de me voir attribuer en mai dernier une nouvelle vice-présidence dédiée à l'appui aux communes.

En six mois, j'ai pu rencontrer la plupart d'entre vous dans le monde rural, découvrir vos communes et échanger avec les maires et beaucoup de visages connus, mais aussi de nouvelles têtes. Ce furent de riches rencontres où nous avons abordé les problèmes sans tabou, notamment les difficultés du quotidien que vous rencontrez tous, comme le montage de dossiers.

L'appui aux communes est un service bien réel et opérationnel. Vous avez tous mon numéro de téléphone : je suis sollicité quotidiennement par téléphone et par mail sur des questions diverses pour vous aider, vous aiguiller et vous appuyer.

Je remercie l'ensemble des maires chez qui j'ai pu me rendre ces six derniers mois. Une période un peu écourtée en raison de deux mois d'arrêt dus à un genou défectueux.
C'est toujours un plaisir de vous rencontrer sur le terrain : lors de ces visites, il n'y a plus d'étiquette de maire, mais un véritable échange humain entre élus et adjoints pour se dire les choses clairement. Et lorsque nous identifions un sujet, nous ne nous contentons pas d'en parler : en six mois, nous avons commencé à concrétiser vos demandes et à y travailler.

Concernant les fonds de concours, nous en avons encore parlé mardi et ma collègue Héléna MARTINEZ vient de les évoquer.
Il est vrai qu'aujourd'hui le fonds de concours est ce qu'il est, mais cette année encore, 25 communes, dont 23 communes rurales en ont bénéficié, ce qui représente 140 000 €.
C'est un effort financier important. J'entends qu'on souhaite l'augmenter, mais il faut aussi regarder la réalité de notre budget et la baisse des dotations (DGF). Ce fonds a le mérite d'exister. Je serais le premier ravi de venir vous annoncer que nous distribuons 50 000 € à chaque commune pour ses projets, mais ce n'est malheureusement pas la réalité de nos finances. De nombreuses communes rurales

perçoivent ce fonds avec le plafond actuel de 6 000 €, au même titre qu'un projet de la commune de Vernon : l'équité entre l'urbain et le rural est ainsi préservée.

Si vous le permettez, comme vous l'avez fait il y a six mois, je remets ma candidature en jeu aujourd'hui. C'est le principe du renouvellement. J'espère pouvoir poursuivre le travail engagé depuis six mois sur cette mission et continuer à venir à votre rencontre en tant que vice-président.

Je vous remercie. »

	1er tour	2ème tour	3ème tour
Nombre de votants	100		
A déduire des votes litigieux, blancs ou nuls	1		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	99		
Majorité absolue	50		

Résultat :
Guillaume GRIMM : 57 voix
Héléna MARTINEZ : 41 voix
Rémi FERREIRA : 1 voix

Guillaume GRIMM est élu 14ème Vice-Président de Seine Normandie Agglomération.

~~♦~~

DELIBERATION N°CC/26-223 Bureau communautaire : composition

Rapporteur : Pascal LEHONGRE

Le Bureau communautaire de SNA est composé du Président, des vice-présidents, et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. La composition exacte du Bureau fait l'objet d'une délibération en Conseil communautaire.

Suite à la démission de Frédéric DUCHÉ entrainant le renouvellement du bureau communautaire, il convient de délibérer afin de confirmer la composition du bureau.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- ***De maintenir comme suit la composition du Bureau communautaire de Seine Normandie Agglomération :***
  - Le Président ;
  - Les vice-présidents ;
  - 6 conseillers communautaires, dits conseillers communautaires délégués.

- ***Il est proposé que les personnes suivantes assistent aux séances du Bureau communautaire, avec voix consultative :***

  - ***Les Maires des communes comportant plus de 3 500 habitants ne disposant pas par ailleurs d'une voix délibérative au Bureau communautaire ;***

  - ***Quatre Maires de communes comportant moins de 3 500 habitants, désignés par le Président en vue de représenter les bassins de vie de Pacy-sur-Eure, Les Andelys, Vexin-sur-Epte et Vernon ;***

  - ***Quatre suppléants des Maires de communes comportant moins de 3 500 habitants, désignés par le Président en vue de représenter les bassins de vie de Pacy-sur-Eure, Les Andelys, Vexin-sur-Epte et Vernon.***

Pascal LEHONGRE invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :
Abstentions : 3 (Martine SEGUELA, Amandine LIARD et Charles ETILE ; Contre : 0 ; Pour : 99 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants approuve le maintien de la composition du bureau communautaire de Seine Normandie Agglomération comme suit :

- ***Le Président ;***
- ***Les Vice-Présidents ;***
- ***6 conseillers communautaires, dits conseillers communautaires délégués ;***
- ***Les Maires des communes comportant plus de 3 500 habitants ne disposant pas par ailleurs d'une voix délibérative au Bureau communautaire ;***
- ***Quatre Maires de communes comportant moins de 3 500 habitants, désignés par le Président en vue de représenter les bassins de vie de Pacy-sur-Eure, Les Andelys, Vexin-sur-Epte et Vernon ;***
- ***Quatre suppléants des Maires de communes comportant moins de 3 500 habitants, désignés par le Président en vue de représenter les bassins de vie de Pacy-sur-Eure, Les Andelys, Vexin-sur-Epte et Vernon.***

~~♦~~

Départ de Jean-Loup HERMIL (pouvoir à Marie-Françoise BONNANS).

~~♦~~

DELIBERATION N°CC/26-224 à N°CC/26-229 Élection : conseillers communautaires délégués

Rapporteur : Pascal LEHONGRE

Aux termes de la délibération précédente, il a été proposé que le Bureau communautaire soit composé, en sus du Président et des vice-présidents, de 6 conseillers communautaires, dits conseillers communautaires délégués.

Il y a lieu de procéder à l'élection de ces conseillers. Ceux-ci sont élus un par un, au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- ***De procéder à l'élection de 6 conseillers communautaires membres du Bureau de Seine Normandie Agglomération.***

Élection : 1er conseillère communautaire déléguée

Emmanuel BOURDON et Loïc BUISSON se portent candidats.

Loïc BUISSON prend la parole :

« Loïc BUISSON, maire de La Heunière.

Vous me connaissez normalement à peu près tous puisque vous allez au siège à Douains et vous vous garez sur le parking de SNA. Vous traversez la route, et même si vous ne trouvez pas un travail, vous trouvez le bureau de SNA.

En ce qui me concerne, j'ai 38 ans. J'ai toujours vécu à La Heunière, je suis marié, père d'un enfant de 2 ans et j'y ai exercé une bonne partie de mon activité professionnelle.
J'ai aussi eu d'autres engagements, notamment comme sapeur-pompier volontaire à Vernon. J'ai ainsi eu l'occasion de croiser certains élus ici présents et d'être décoré par quelques-uns d'entre vous. C'est à cette occasion que j'ai pu mieux connaître Pascal, notamment.

Dans ma vie professionnelle, j'ai beaucoup travaillé à La Heunière en tant qu'indépendant. Je suis entrepreneur depuis l'âge de 18 ans, même s'il m'est arrivé de m'égarer un peu vers Vernon, Saint-Marcel, Douains ou Normandie Parc. J'ai aussi ouvert un commerce il y a maintenant trois ans et demi soit une semaine avant McArthurGlen.

Autant vous dire que les galères administratives, je les connais très bien.

D'abord chez les pompiers, où on aime bien rajouter des petites choses. Vous faites l'administratif en version numérique, puis en version papier "au cas où". Ce n'est peut-être pas toujours vrai au niveau du SDIS, mais en caserne, c'est une réalité.

Ensuite, au comité des fêtes : j'y suis depuis 21 ans et j'en ai pris la présidence il y a 8 ans. Des événements, j'en ai organisé.
Des documents, on en remplit à la pelle. À l'époque, on demandait un simple arrêté au maire pour organiser une foire à tout.
Aujourd'hui, vous prenez un arrêté, puis vous remplissez le petit formulaire qui va bien. Ensuite, des agents très sympathiques vous renvoient un autre formulaire parce que ce n'était pas tout à fait le bon...

Enfin, quand vous ouvrez une entreprise, c'est la même chose : la Française des Jeux, les Douanes pour le tabac, etc. Récemment, j'ai voulu modifier mon adresse suite à une erreur : ma société était localisée au milieu du parking de SNA ce qui est embêtant, car je n'y trouvais pas ma place.
Pour corriger cela, il a fallu un an et demi, car personne n'était en mesure de le faire, les formulaires bloquant la main des agents. Sincèrement, c'est une vraie galère et je ne le souhaite à personne.

Vous êtes tous élus ici, beaucoup sont des maires ruraux : nous connaissons tous ces absurdités dans la gestion de nos communes. En tant que délégué à la simplification administrative, mon objectif est clair : pour une fois, voyons petit pour obtenir grand !

Qu'est-ce que j'entends par là ? Préoccupons-nous d'abord de la manière dont cela fonctionne pour une petite commune de quelques centaines d'habitants, où le maire et la secrétaire font à peu près tout en matière de démarches. Si les outils et procédures que nous mettons en place sont opérationnels et fluides pour une petite commune, ils fonctionneront nécessairement pour une grande ville et pour l'agglomération, car les services auront les outils adaptés. Cela permettra de soulager les agents de formalités répétitives ou inutiles.

Il ne s'agit pas de dire que tout est mauvais dans nos services, loin de là. L'idée est que, lorsqu'on met un outil ou une procédure en place, on analyse concrètement si c'est réalisable par de petits services municipaux ou par des administrés qui ne sont pas toujours à l'aise avec l'informatique. Si ce n'est pas adapté aux petites communes, on crée des usines à gaz qui génèrent des blocages.

À l'inverse, quand un processus est simple et efficace, il permet de faire des économies. Derrière les papiers et la lourdeur administrative, il y a des agents qui saturent. Alléger ces contraintes, c'est aussi moins d'arrêts de travail, moins de burnout et moins de remplacements de personnel.

Ce n'est donc pas seulement à l'échelle des communes rurales, mais bien à l'échelle des grandes villes et de toute notre agglomération que nous pouvons simplifier les choses et aider tout le monde. »

Emmanuel BOURDON prend la parole :

« Monsieur le Président, chers collègues,

Je vous présente aujourd'hui ma candidature pour la délégation à la simplification administrative. Je souhaite mettre mon expérience au service de nos communes et d'une administration plus accessible.

J'ai 60 ans, je suis veuf, père d'une fille, et je dirige des concessions automobiles depuis de nombreuses années. Élu local de Vexin-sur-Epte et ancien maire de Four-en-Vexin, j'ai participé activement à la création de Vexin-sur-Epte. Je connais parfaitement les contraintes d'organisation et les difficultés administratives auxquelles nous faisons face au quotidien.

Simplifier, c'est éviter de demander plusieurs fois la même information, rendre les démarches plus lisibles et permettre aux agents de consacrer davantage de temps au service direct des habitants.

Si vous m'accordez votre confiance, je travaillerai avec les services de l'agglomération, sous l'autorité du Président, pour identifier les procédures à améliorer et proposer des solutions concrètes à partir des difficultés signalées par les communes et les agents.

En lien avec les élus chargés de la performance publique et du numérique, je souhaite développer des outils utiles et faciles à utiliser. Le numérique et l'intelligence artificielle doivent apporter un gain réel de temps et améliorer la qualité du service rendu.

Je souhaite également contribuer aux travaux financiers, notamment à l'élaboration du pacte financier et fiscal, avec le souci permanent de maîtriser les dépenses et de préserver des relations équitables entre l'agglomération et l'ensemble de ses communes, en particulier les communes rurales.

Vous pourrez compter sur mon engagement et ma disponibilité pour faire avancer ces améliorations que nous construirons ensemble. C'est dans cet esprit que je sollicite votre confiance.

Je vous remercie de votre attention. »

	1er tour	2ème tour	3ème tour
Nombre de votants	102		
A déduire des votes litigieux, blancs ou nuls	8		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	94		
Majorité absolue	48		

Résultat :
Emmanuel BOURDON : 59 voix
Loïc BUISSON : 35 voix

Emmanuel BOURDON est élu 1er conseiller communautaire délégué de Seine Normandie Agglomération.

Un conseiller indique au Président que son boîtier ne fonctionne plus.

Pascal LEHONGRE demande que le boîtier soit remplacé.

Élection : 2ème conseillère communautaire déléguée

	1er tour	2ème tour	3ème tour
Nombre de votants	100		
A déduire des votes litigieux, blancs ou nuls	22		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	78		
Majorité absolue	40		

Résultat :
Sandra AZEVEDO : 77 voix
José GODIN : 1 voix

Sandra AZEVEDO est élue 2ème conseillère communautaire déléguée de Seine Normandie Agglomération.

Élection : 3ème conseiller communautaire délégué

	1er tour	2ème tour	3ème tour
Nombre de votants	100		
A déduire des votes litigieux, blancs ou nuls	28		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	72		
Majorité absolue	37		

Résultat :
Pascal MAINGUY : 78 voix
Christophe BASTIANELLI : 1 voix
Pascal GIMONET : 1 voix

Pascal MAINGUY est élu 3ème conseiller communautaire délégué de Seine Normandie Agglomération.

Élection : 4ème conseiller communautaire délégué

	1er tour	2ème tour	3ème tour
Nombre de votants	101		
A déduire des votes litigieux, blancs ou nuls	18		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	83		
Majorité absolue	42		

Résultat :
Hugues PERROT : 82 voix
Léocadie ZONCLI ZINSOU : 1 voix

Hugues PERROT est élu 4ème conseiller communautaire délégué de Seine Normandie Agglomération.

Élection : 5ème conseiller communautaire délégué

	1er tour	2ème tour	3ème tour
Nombre de votants	98		
A déduire des votes litigieux, blancs ou nuls	22		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	76		
Majorité absolue	39		

Résultat :
Christophe BASTIANELLI : 72 voix
Léocadie ZOCLI ZINSOU : 1 voix
Rémi FERREIRA : 1 voix
Pascal GIMONET : 1 voix
Laurent LEGAY : 1 voix

Christophe BASTIANELLI est élu 5ème conseiller communautaire délégué de Seine Normandie Agglomération.

Élection : 6ème conseiller communautaire délégué

	1er tour	2ème tour	3ème tour
Nombre de votants	102		
A déduire des votes litigieux, blancs ou nuls	26		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	76		
Majorité absolue	39		

Résultat :
Didier COURTAT : 66 voix
Patricia DAUMARIE : 3 voix
Loïc BUISSON : 2 voix
Thierry HUIBAN : 2 voix
Michel ALBARO : 1 voix
Eddy BOITHEAUVILLE : 1 voix
Dimitri CHIMOT-KANE : 1 voix

Didier COURTAT est élu 6ème conseiller communautaire délégué de Seine Normandie Agglomération.

~~♦~~

DELIBERATION N°CC/26-230 Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale : désignation d'un représentant

Rapporteur : Pascal LEHONGRE

Le Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de SNA est composé de 16 membres, en sus de son président :

- 8 membres élus par le Conseil communautaire en son sein, au scrutin majoritaire ;
- 8 membres nommés par le Président parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées sur le territoire.

Suite à la démission de Monsieur Frédéric DUCHÉ de ses fonctions, il convient de procéder à l'élection des représentants au sein du CIAS au scrutin de liste.

Cette élection se déroule au scrutin secret.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- ***De procéder à l'élection au scrutin de liste des 8 membres élus du Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de SNA.***

Pascal LEHONGRE invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote secret :

	1er tour	*2ème tour*	*3ème tour*
Nombre de votants	***99***		
A déduire des votes litigieux, blancs ou nuls	***2***		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	***88***		
Majorité absolue	***45***		

Résultat : 88 voix pour la liste unique proposée.

Sont élus pour siéger au Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Seine Normandie Agglomération :

Titulaires
Pieternella COLOMBE
Pascal PÉRÉAL
Anne-Marie DEZITTER
Tristan SAVINO
Armelle KRATZ
Véronique MONFILLIATRE
Pascal JOLLY
Amandine LIARD

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à la majorité approuve l'élection au scrutin de liste des 8 membres du Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Seine Normandie Agglomération.

~~♦~~

DELIBERATION N°CC/26-231 à N°CC/26-249 Désignations des représentants dans les organismes extérieurs

Rapporteur : Pascal LEHONGRE

Suite à l'élection de Frédéric DUCHÉ en qualité de sénateur et à l'installation du Conseil communautaire, il est nécessaire de procéder à la désignation des conseillers ayant vocation à représenter SNA au sein de l'ensemble des organismes extérieurs et commissions qui lui sont liés.

Le scrutin secret à la majorité absolue est en principe utilisé pour procéder à la désignation de représentants de SNA. Le Conseil communautaire peut cependant décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Enfin, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs ou commissions, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture.

La liste ci-annexée recense les organismes extérieurs et commissions liés à SNA, et y associe le nombre de représentants à désigner. Une délibération spécifique à chacun de ces organismes et commissions sera établie.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- ***De procéder à la désignation des représentants de SNA dans les organismes et commissions recensés comme suit :***

Organisme	*Nombre de représentants titulaires*	*Nombre de représentants suppléants*
Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Eure (ADIL)	*1*	*1*
Assemblée générale LFE	*1*	*1*
Assemblée générale Poste Habitat	*1*	*1*
Assemblée générale SILOGE	*1*	*1*
Assemblée générale LOGEO Seine	*1*	*1*
Assemblée générale Le Foyer Stéphanais	*1*	*1*
Assemblée générale SOLIHA Normandie Seine	*1*	*1*
Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA)	*1*	*1*
Comité Régional de l'Énergie de Normandie (CRE)	*1*	*1*
France Ville Durable	*1*	*1*
Commission Départementale d'Aménagement Commercial de l'Eure (CDAC)	*2*	*2*
Comité des Énergies Renouvelables de l'Eure	*1*	*1*
Entente Axe Seine	*1*	*1*
Eure Aménagement Développement (EAD) – Assemblée générale	*2*	*2*
Eure Aménagement Développement (EAD) – Conseil d'administration	*2*	
Initiative Eure	*1*	
Instance de Médiation Foncière	*8*	*8*
Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)	*1*	*1*
Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et	*1*	*1*

d'Information des Demandeurs (PPGDLSID)		
Syndicat Mixte pour la Gestion, l'Animation et l'Entretien de la Voie Verte de la Vallée de l'Epte	***5***	***5***

Pascal LEHONGRE invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :
Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 102 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve les désignations dans les organismes extérieurs comme suit :

Agence Départementale d'information sur le logement de l'Eure (ADIL)

1 titulaire	1 suppléant
Pascal JOLLY	Pascal MAINGUY

Assemblée générale – Logement Familial de l'Eure

1 titulaire	1 suppléant
Pascal JOLLY	Pascal MAINGUY

Assemblée générale – Poste Habitat

1 titulaire	1 suppléant
Pascal JOLLY	Pascal MAINGUY

Assemblée générale – SILOGE

1 titulaire	1 suppléant
Pascal JOLLY	Pascal MAINGUY

Assemblée générale – LOGEO SEINE

1 titulaire	1 suppléant
Pascal JOLLY	Pascal MAINGUY

Assemblée générale – Le Foyer Stéphanais

1 titulaire	1 suppléant
Pascal JOLLY	Pascal MAINGUY

Assemblée générale - SOLIHA Normandie Seine

1 titulaire	1 suppléant
Pascal JOLLY	Pascal MAINGUY

Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA)

1 titulaire	1 suppléant
Baptiste LECOINTRE	Pascal LEHONGRE

Comité régional de l'énergie de Normandie (CRE)

1 titulaire	1 suppléant
Pascal JOLLY	Karine CHERENCEY

Commission Départementale d'Aménagement Commercial de l'Eure (CDAC)

2 titulaires	2 suppléants
Hugues PERROT	Pascal PEREAL
Baptiste LECOINTRE	François OUZILLEAU

Entente Axe Seine

1 titulaire	1 suppléant
Pascal LEHONGRE	François OUZILLEAU

Eure Aménagement Développement (EAD) - Assemblée générale

2 titulaires	2 suppléants
Christophe BASTIANELLI	Gilles AULOY
Léopold DUSSART	Michel ALBARO

Martine SEGUELA demande qu'un vote à bulletin secret soit réalisé pour la désignation d'un représentant au sein du Conseil d'administration d'Eure Aménagement Développement (EAD).

François OUZILLEAU et Martine SEGUELA se portent candidat pour le premier poste de titulaire :

Pascal LEHONGRE indique qu'il y a un boîtier électronique qui dysfonctionne. L'intervenant de la société I-Périclès procède au changement.

	1er tour	*2ème tour*	*3ème tour*
Nombre de votants	*102*		
A déduire des votes litigieux, blancs ou nuls	*2*		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	*100*		
Majorité absolue	*50*		

Résultat :
François OUZILLEAU : 60 voix

Martine SEGUELA : 40 voix

De constater l'élection des représentants ci-dessous au sein du Conseil d'administration d'Eure Aménagent Développement (EAD) :

2 titulaires
François OUZILLEAU
Baptiste LECOINTRE

France Ville Durable

1 titulaire	**1 suppléant**
Baptiste LECOINTRE	Pascal JOLLY

Initiative Eure

1 titulaire
Hugues PERROT

Stéphanie LEBEL, maire de Guiseniers, indique qu'il y a une erreur concernant le représentant suppléant sur le secteur des Andelys. Elle demande que Philippe FLEURY soit retiré, étant son premier adjoint.

Pascal LEHONGRE demande à l'assemblée s'il n'y a pas d'opposition à ce changement.

Les conseillers communautaires répondent par la négative.

Instance de Médiation Foncière

9 titulaires et 9 suppléants dont le Président et son suppléant

Bassin de vie du SCOT		Titulaires	Suppléants
Présidence		Pascal LEHONGRE	Baptiste LECOINTRE
Vallée de Seine	Pôle urbain	Karine CHERENCEY	Aurélien CHARRIER
	Communes rurales	Pascal MAINGUY	Serge FONTAINE
Vallée d'Eure	Pôle urbain	Didier COURTAT	Hugues PERROT
	Communes rurales	Sébastien DULAC	Agnès LENEVEU
Plateau des Andelys	Pôle urbain	Christian LEPROVOST	Léopold DUSSART
	Communes rurales	Patricia BARTOLI	Stéphanie LEBEL
Plateau du Vexin	Pôle urbain	Michel JOUYET	Claude THIBAULT
	Communes rurales	Jean-François WIELGUS	Christian MAZURE

Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALHPD)

1 titulaire	1 suppléant
Pascal JOLLY	Pascal MAINGUY

Plans partenariaux de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDLSID)

1 titulaire	1 suppléant
Pascal JOLLY	Pascal MAINGUY

Syndicat mixte pour la gestion, l'animation et l'entretien de la voie verte de la Vallée de l'Epte

5 titulaires	5 suppléants
Virginie VINZENBACH	Grégory BARNAGAUD
Patrick HERICHÉ	Michel JOUYET
Nathalie FAUVEL	Xavier BALAGUERIE
Pascal HEMET	Sandrine DRUAIS
Claire REGNOUF	Paul MERCIER

~~◆~~

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 24 septembre 2026.

Pascal LEHONGRE invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :
Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 102 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 24 septembre 2026.

~~♦~~

Communication : décisions du Bureau communautaire et du Président.

Martine SEGUELA demande la communication de la convention du théâtre Yolande Moreau pour Saint-Marcel.

Pascal LEHONGRE confirme que le document lui sera transmis.

~~♦~~

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil communautaire est levée à 20h00.

~~♦~~

Le Président,

Pascal LEHONGRE



La secrétaire de séance

Patricia BARTOLI

